



Nuisances sonores voisinage récurrentes

Par UneLocataireEnDetresse

Bonjour,

Mon voisin accueille de plus en plus souvent sa copine dans son appartement et moi j'en subis les conséquences. Cela fait plus d'un an que ça dure.

Mon voisin est en général assez calme quand il est seul, mais dès que sa copine est là, tous le voisinage est au courant ! Celle-ci parle très fort, cri et pleure sans cesse. Je vous passe le fait que je me fais souvent réveiller les nuits par leurs parties de jambes en l'air...

Après leur avoir fait remarquer à plusieurs reprises à travers le mur que j'entendais du bruit, je suis allé frapper à leur porte pour leur expliquer de vive voix, en face à face. Je suis tombé sur mon voisin tandis que sa copine est resté caché derrière leur porte d'entrée tout le temps que je parlais à son copain (alors que même pas une minute avant c'est bien elle qui balançait de la vaisselle sur leur table). Je ne suis même pas certaine que le bail de l'appartement soit signé par elle également.

Malgré tous mes avertissements, celle-ci à décidé ce jour de me traiter de connasse, n'acceptant pas que je lui fasse remarquer de baisser le ton de sa voix une fois de plus.

Tout mon entourage me dit d'appeler la gendarmerie. Même l'agence immobilière par laquelle je passe m'a dit d'appeler la gendarmerie car elle ne pouvait rien faire et que je n'avait qu'à déménager si je n'arrivait pas à régler le problème !

Le truc c'est que je veux pas "déranger" les gendarmes qui ont sûrement mieux à faire que de venir engueuler mes voisins.

Cependant déjà que leurs bruits incessants sont invivables, je ne souhaite pas me laisser en plus insulter gratuitement !

Que puis-je faire pour faire comprendre à mes voisins (et en particulier la copine de mon voisin) ce qu'est le respect d'autrui ? Quels recours contre voisins bruyants et insultants ?

Par chamce

En quoi consiste le tapage nocturne ?

En application de l'article R. 623-2 du Code pénal, le tapage nocturne est défini comme des bruits nocturnes qui troublent la tranquillité des tiers. Ces bruits peuvent être provoqués

**par une personne (talons, cris, chants...) ;

**par une chose (chaîne hi-fi, télévision, instrument de musique, pétard, feu d'artifice...);

par un animal (aboiements).

**Si ces bruits sont commis entre 22 heures et 7 heures, ils constituent alors un tapage nocturne. Pour que l'infraction de tapage nocturne soit caractérisée, il n'est pas nécessaire que les bruits soient répétitifs, intenses ou qu'ils perdurent dans le temps.

Comment mettre fin à l'amiable à un tapage nocturne ?

Il est conseillé, pour les victimes de nuisances sonores nocturnes, de tenter de résoudre le conflit à l'amiable :

**en discutant avec l'auteur du tapage nocturne pour l'avertir du trouble dont il est à l'origine ;

**en s'informant auprès de la mairie s'il n'existe pas un arrêté qui permet de faire cesser le tapage nocturne ;

**en adressant à l'auteur du trouble un courrier simple puis un courrier recommandé pour lui demander de cesser le tapage nocturne ;

**en faisant appel à un médiateur pour essayer de régler le litige à l'amiable ;

**en demandant à un huissier de constater le trouble.

Peut-on porter plainte pour tapage nocturne ?

Les victimes de tapage nocturne ont la possibilité de faire appel aux forces de l'ordre pour constater le tapage nocturne. En portant plainte contre l'auteur du trouble, la gendarmerie ou la police constate le tapage nocturne et peut infliger une amende de 68 euros si l'auteur du trouble paie immédiatement ou dans les 45 jours ou de 180 euros s'il règle l'amende au-delà de ce délai."

Par UneLocataireEnDetresse

Merci chance pour votre réponse.

J'ai réussi à me procurer le numéro de téléphone du propriétaire de l'appartement de mes fameux voisins et l'ai contacté.

Il a été très compréhensif de la situation et ne compte pas laisser le problème comme ça.

Il va très rapidement prendre contact avec mon agence immobilière pour qu'une lettre de rappel des règles soit envoyé à mon voisin ; et il va également essayer de passer lui-même voir ses locataires.

Espérons que je puisse désormais vivre dans le calme.